

Le Syndicalisme peut-il être un vecteur de la démocratie économique ?

M. Tehami*

Le syndicalisme actuel ne se confond plus avec son modèle originel, l'anarchisme ouvrière de la fin du 19^{ème} siècle qui n'avait de programme que la multiplication des conflits sociaux et/ou l'organisation de la lutte des classes en vue d'accélérer l'avènement du « gouvernement du peuple ». Il ne s'est pas pour autant affranchi des utopies de l'anarchisme libertaire mobilisateur des masses contre tout ce qui peut représenter l'autorité, que ce soit le capitalisme ou l'Etat qu'il ne conçoit que comme protecteur des intérêts des capitalistes. Dans le vocabulaire de la protesta actuelle, il s'agirait de ce qui est entendu comme étant « le Système » et qui répond dans sa fonction, à ce que le syndicalisme populiste se propose justement de contrer, quelle que soit d'ailleurs sa couleur politique.

1. Syndicalisme et opposition politique

Au contraire d'une opposition politique structurée, disposant d'un programme économique et social à contenu alternatif au gouvernement en place, la contestation syndicale est difforme, récurrente, imprévisible. Le « Labor Party » britannique apparaît ainsi comme la représentation la plus évoluée de l'enchevêtrement naturel entre la contestation syndicale et l'opposition politique d'orientation sociale.

Hors de la Grande Bretagne, on a souvent une forme hybride du syndicalisme qui se déclare pourtant apolitique mais qui s'aligne et soutient toute opposition au Pouvoir en place. Sa stratégie se réduit à « coller » son « programme de la contestation » à celui des échéances électorales, pour s'assurer la

* Maître de conférences, INPS, Alger

plus large audience. C'est de bonne guerre tant que la face cachée des revendications n'est pas seulement de déstabiliser chaque jour un peu plus l'équipe gouvernementale en place.

Mais ce n'est pas le cas, loin s'en faut.

Pour conquérir chaque fois plus d'espace et d'influence, le chantage de la fragilisation des institutions de l'Etat est son arme suprême. C'est ce qui fait dire à plusieurs auteurs que le **syndicalisme** en général et l'ouvriérisme en particulier, sont bien plus proches du **hooliganisme** que du projet social proudhonien.

Pour avoir une idée de l'intensité du séisme populaire que peut provoquer une organisation syndicale, il suffit de voir en France l'ampleur du désordre qui s'installe et l'impuissance des Pouvoirs publics à maîtriser l'évolution d'une grève alors que le nombre de syndiqués n'est que de 9% de la population salariée, toutes organisations confondues.

En Suède où le dialogue social est une tradition, plus de 97% de la population salariée est syndiquée et la paix sociale n'est jamais menacée.

Il faut repenser les rapports sociaux partout où la contestation est manifeste.

Les économistes libéraux ont souvent cherché à bâtir les formes les plus complètes de dialogue social direct pour éviter justement la confrontation inutile. Mais les agissements du syndicalisme sont plus des témoignages que révélateurs des causes de troubles sociaux tant le syndicalisme agit pour son propre compte.

Toutefois, on ne peut oublier que les gouvernements qui se rapprochent des positions syndicales et partagent leurs soucis d'apporter des solutions aux difficultés sociales du monde du travail sont suspectés de démagogie, d'autant que la *démocratie* n'est qu'une forme d'*hypocrisie sociale* et le gouvernement le

plus moderne n'est qu'un comité administratif des affaires communes de la classe bourgeoise (cf. Marx).

Quant aux amis de Proudhon, il n'y a aucune nécessité à avoir un gouvernement: « le peuple peut adorer Dieu sans prêtre, travailler sans maître, participer au Gouvernement de sa patrie sans se faire représenter par des héros ou par des fripons ... Les institutions mutualistes librement formées selon la raison et l'expérience, débrouilleront l'imbraglio contradictoire des faits économiques... La société doit être considérée non pas comme une hiérarchie de fonctions et de facultés, mais comme un système d'équilibration entre forces libres, dans lequel chacun est assuré de jouir des mêmes droits à condition de remplir les mêmes devoirs, d'obtenir les mêmes avantages en échange des mêmes services... »

Le syndicalisme est donc bien une forme de permanence de la contestation sociale. Il lui arrive d'aller à la négociation quand il peut donner un contenu à ses revendications. Mais en général, il se contente du bruit qu'il fait assourdissant pour fournir le parterre applaudissant les oppositions politiques mettant à profit les faiblesses du pouvoir en place, pour mieux préparer et provoquer les erreurs du pouvoir à venir. Son objectif final n'est pas l'alliance stratégique avec un pouvoir quel qu'il soit, mais de provoquer sa perte et se rapprocher de son idéal de « gouvernement du peuple par le peuple ». Son fantasme : mettre en place un système de production sans les contraintes de la génération des profits, sources à ses yeux, de la logique sociale inégalitaire.

2. Bref historique du syndicalisme militant

Pour se représenter la fonction syndicale dans un système économique et comprendre sa tendance à la perversion sociale ou sa dérive tyrannique sur le plan politique, il suffit de lire la genèse de son évolution. Dès son origine, le syndicalisme se faisait remarquer par ses bravades envers les règles sacrées du fondement de la société des hommes, et la première d'entre elles, la loi sur la propriété privée des moyens de production. Dans la logique syndicale d'alors, tout « moyen de production »

est «outil des travailleurs» et son propriétaire n'est que le «représentant du capital». Un piquet de grève interdisant l'accès aux ateliers, la séquestration des chefs d'entreprises et l'occupation des usines pour empêcher les « patrons » de déplacer les équipements, sont, aux yeux du syndicalisme une protection nécessaire de ses outils de travail. Il commettra autant que nécessaire d'atteintes physiques et de violations aux droits consacrés de la propriété si c'est pour affirmer son pouvoir face au capital et à l'Etat.

Le désespoir de tous ceux qui croient dans l'existence d'un Etat de droit est à son comble lorsque les tribunaux ne peuvent qualifier d'atteintes aux droits des personnes et de la propriété, les dérives du syndicalisme. Plus grave encore est le cas des troubles syndicaux au sein des entreprises publiques où le mis en cause est l'Etat.

3. Syndicalisme et démocratie économique:

A l'instar du mouvement « altermondialiste » qui démarre en ce début des années 2000 et qui prend appui sur des revendications d'anti-globalisation et d'anti-mondialisation de l'économie, on peut faire remonter l'apparition du syndicalisme au début des années 1880, au moment du rejet de l'emprise du politique sur l'économie.

Comme l'altermondialisme est en réalité un avatar de plus du protectionnisme égoïste catégoriel, le syndicalisme né dans les années 1880 constitue lui aussi, un prolongement de l'anarchisme, d'abord virulent puis pacifique, parce qu'il sait qu'il ne peut parvenir à installer partout un gouvernement populaire.

Son objectif déclaré: réaliser une organisation de la vie économique autonome et fédérale vis à vis du monde politique.

Son moyen d'action: la grève générale pour paralyser le plus possible d'activités économiques et générer un « manque à gagner » pour le patronat.

Les missions essentielles du syndicat se confinent alors dans:

- l'élaboration des variantes du contrat de travail, devenu « convention d'entreprise » où sont justement précisés les droits spécifiques des travailleurs de l'entreprise concernée. Il s'agit notamment de la durée journalière et hebdomadaire de travail, des conditions et modalités de recrutement ou de licenciement, des possibilités d'apprentissage et d'évolution dans la profession, etc.,

- et dans l'élaboration d'une législation sociale applicable de manière horizontale, à l'ensemble des entreprises du pays : salaire minimum, repos hebdomadaire obligatoire, conditions de rémunération des heures supplémentaires, du travail de nuit, des conditions de travail des femmes, des assurances obligatoires, la participation aux bénéfices, etc.

Tant que le syndicat s'en tient à ces fonctions, on ne peut que se féliciter de le voir participer à l'édification d'une démocratie économique et sociale d'égalisation du droit d'accès pour tous aux mêmes avantages, dès lors qu'on s'est acquitté des mêmes devoirs. Mais l'histoire a montré que le syndicat ne s'en tient pas là.

Son hostilité à l'égard de l'Etat protecteur des privilèges de la bourgeoisie reste un atavisme de l'anarchisme ouvrieriste dont il a du mal à se séparer et les formes de lutte du syndicalisme moderne ne parviennent pas toujours à faire oublier ses origines.

En fait, le syndicalisme n'admet pas plus la démocratie, un piège à ses yeux, pour le transformer en « ami électoral » de son « ennemi de classe », qu'il n'admet d'être l'auxiliaire d'un parti politique. Le syndicat croit dans sa capacité à renouveler, seul, l'organisation politique, économique et sociale de l'humanité. Pour parvenir, il pense qu'il lui suffit de développer ses moyens de communication et de travestir de la manière la plus spectaculaire possible, chaque fait économique en acte « d'oppression des travailleurs » par l'Etat. Ainsi, depuis ses

origines, le syndicalisme s'est construit sur l'idéologie de l'anarchisme larvé.

L'un de ses théoriciens les plus libertaires, Georges Sorel (1847-1922) qui fut pourtant membre du Collège de France, n'a eu de cesse d'appeler à l'agitation permanente. Sa théorie du mythe de la grève générale et la confrontation inévitable avec l'Etat et les possédants. La confrontation, à ses yeux « crée une sorte de flot irrésistible qui passe sur l'ancienne civilisation ». Il en appelle à « l'héroïsme des puissances de l'âme pour combattre l'enlèvement et la médiocrité d'une civilisation de jouisseurs ». Il exhorte « les puissances affectives de la colère, du ressentiment, et de l'indignation pour créer un climat de violence, comme voie salutaire et faire émanciper les travailleurs ».

Sorel soutient qu'une énergie dépensée dans la violence procure le sentiment du sublime qui permet la marche vers la délivrance. C'est, selon lui, ce qui doit fonder la logique de la légitime violence prolétarienne qui permet d'atteindre l'idéal moral que l'homme n'ait jamais conçu. Plus encore, il croit volontiers que c'est bien « par la violence, à la fois, condition et manifestation de l'idéal conquérant du pouvoir, qu'on peut vaincre la panique d'une menace de défaite pourvu que cette violence prolétarienne ne cherche à se voiler d'une argutie juridique pour lui garder son caractère terrible et barbare ».

Les risques de débordement et d'excès toujours possibles, sont, pour Sorel, le prix à payer par la société pour obtenir les bienfaits de la violence prolétarienne, pour casser les certitudes de la bourgeoisie et maintenir la vigilance des travailleurs contre la tentation de céder aux « douces paroles » et aux « bons soins » du patronat qui cherche à mettre en péril l'idéal prolétarien. Quant à l'Etat, suppôt du patronat, Sorel voudra le soumettre à la logique de la direction prolétarienne des affaires publiques, comme on peut le constater dans sa réflexion: « une révolution aussi prodigieuse que celle qui supprimerait le capitalisme, ne peut être tentée par un minimum et douteux résultat, par un changement de maître, pour la satisfaction

d'idéologues, de politiciens, de spéculateurs tous adorateurs et exploités de l'Etat ».

Le syndicat apparaît ainsi sinon l'alternative du moins le partenaire obligé dans la conduite des affaires de la Nation, exerçant une sorte de souveraineté économique qui peut entrer en conflit avec la souveraineté territoriale qu'exercerait l'Etat. Si Sorel concède qu'il n'est pas toujours utile de détruire l'Etat, il réclame pourtant l'anéantissement de son omnipotence jusqu'à lui faire perdre le monopole de la force. Le syndicalisme n'existerait pas autrement.

4. Néo-syndicalisme et transformation de l'Etat

La virulence du propos de Sorel n'a jamais eu l'influence qu'il aurait souhaitée sur le mouvement syndical et, en dehors de la Pologne des années 1990 et du contexte international de l'époque, il n'y a pas dans l'histoire, mention d'un succès du syndicalisme par le seul recours à la violence prolétarienne. En fait, on est plutôt enclin à penser que le syndicalisme veut faire peur pour cacher sa propre peur devant la brutalité coutumière des réactions du Pouvoir. Mais ce que l'Etat a en avantage dans sa force policière, il le perd devant la pratique de la ruse en négociation développée par syndicalisme qui fait souvent montre d'extrême habileté à tirer avantage de chaque moment de faiblesse d'un gouvernement. De même qu'il s'est doté d'une capacité à manipuler l'opinion, à maîtriser la rue tout en évitant les débordements qui légitimeraient une réaction policière.

Le syndicalisme a aussi bonne mémoire. Il sait qu'en dehors de la démocratie et de l'Etat de droit, il lui serait difficile d'exister. Par contre, même s'il sait qu'il ne débouchera sur rien, il feint d'ignorer l'échec assuré aux coups qu'il porte à chaque occasion à l'Etat. Des coups autrement plus puissants et mieux planifiés portés contre le même Etat par ses prédécesseurs anarchistes et nihilistes n'ont suffi nulle part à donner le pouvoir au prolétariat, à l'exception de la Russie du Tsar et à cause des conditions sociales qui y prévalaient.

Aussi, voit-on apparaître, une forme nouvelle du syndicalisme appelée « néo-syndicalisme » qui se caractérise par le désintéressement dans la prise du contrôle de l'Etat par le prolétariat et se dit tout entièrement voué à l'amélioration de la situation des salariés. Toutefois, ce nouveau syndicalisme qui veut paraître volontiers pacifiste et dialoguiste, ne renonce en rien au recours à la violence, à « la machette » s'il le faut, comme moyen de coercition acceptable dans sa perception du droit d'expression en démocratie. Dans le fond, il continue à revendiquer l'exercice d'une forme de Veto sur chaque décision de l'entreprise ou de l'Etat qui toucherait à l'organisation de l'économie.

Par ailleurs si le syndicalisme nouveau renonce à certains des effets spectaculaires des démonstrations de rue, c'est parce qu'il a constaté qu'il peut escompter de meilleurs résultats en utilisant la presse et en exploitant judicieusement le calendrier électoral du Gouvernement sinon les rivalités politiques de ses membres. Il a également appris à se jouer de la gêne de l'Etat à réagir à la calomnie et au dénigrement. L'effet dévastateur sur l'opinion est d'autant plus considérable que l'avis syndical est donné par une seule organisation qui s'octroie de fait, le monopole de nuisance. Là aussi, le syndicalisme tire sa force de l'incrédulité de l'opinion qui associe, volontiers, démocratie au « multipartisme » en politique alors qu'elle ne semble en rien gênée par la « pensée unique » en matière de représentation syndicale où la diversité d'opinions aurait davantage complété qu'atténué l'expression démocratique.

Comment peut-on caractériser le néo-syndicalisme « moderne » ?

Par son leitmotiv : la menace de la globalisation et de l'économie de marché sur l'emploi ;

Par sa mission déclarée : défendre le standard de vie des travailleurs menacés par la mondialisation des économies ;

Par son choix du moyen pour parvenir : le « pacte social » où il sera demandé à l'Etat de s'engager à protéger la qualité de

la vie des populations en toutes circonstances et quel que soit le niveau d'organisation et de développement des acteurs économiques de la nation. Ce qui revient à amener le Gouvernement soit à rejeter un tel pacte et alors à aggraver l'opinion publique puisque ce sera interprété comme un refus de protection par l'Etat, soit à accepter de s'engager et alors il s'inscrira dans une logique d'utopie naïve qui consiste à croire que peut exister une autre protection économique et sociale durable que la compétitivité économique ;

Par son subterfuge : trouver la voix du sentiment et de la compassion pour desserrer les cordons du portefeuille du patronat et s'ouvrir plus largement l'accès aux subventions publiques.

Mais cet édifice constitué de l'économie, du syndicalisme et de l'Etat, est vicié par le fait de l'unicité de la représentation syndicale en tant que vecteur d'expression de la situation du monde du travail portée à la connaissance de l'opinion. La vision de l'Etat en matière économique et sociale s'en trouve pour le moins altérée par les intérêts légitimes mais néanmoins individuels, desdits délégués syndicaux uniques représentants de tous les travailleurs. La liberté d'opinion suppose la non-limitation préalable des opinions concurrentes comme le soulignait déjà Emile Faguet dès 1903 « s'il est vrai qu'une pensée s'irrite par la contradiction, il est bien plus vrai encore qu'elle s'irrite et s'aigrit par la solitude et l'impossibilité de se répandre »¹.

Dans la vie politique comme dans la vie sociale, dans l'entreprise comme dans les ateliers, le besoin de démocratie n'est pas tant la liberté d'expression mais la concurrence des opinions. C'est la reconnaissance du pluralisme doctrinal de *bonne foi* qui permet d'être reconnu comme expression d'une bienfaisante diversité. A l'instar du prophète de Jean Jacques Chevalier qui aime ce qu'il est mais n'aime pas ce qu'il

¹ Le libéralisme, Société française d'impression, Paris, P.P. 83 -

prophétise. Le syndicalisme aime la liberté, mais n'aime pas la démocratie. De fait comme de droit, le principe de la concurrence entre opinions politiques doit être également acquis en matière syndicale pour légitimer la position du représentant de la conscience des « classes laborieuses » et montrer que chacun de ses messages procède d'un même processus d'opposition et de confrontation des opinions exprimées.

5. Syndicalisme et secteur public économique

L'action syndicale est dans son rôle naturel de médium représentant les intérêts des salariés au sein de entreprise privée. Il n'est donc plus tout à fait du rôle du syndicalisme de représenter les intérêts des salariés du secteur public économique où l'Etat n'est pas seulement actionnaire majoritaire mais actionnaire unique. La confusion des genres est à son comble dès lors que l'expression syndicale est unique, face à l'Etat, unique actionnaire.

Certes, une entreprise publique économique n'est pas une coopérative qui fonctionne dans l'intérêt de ses seuls adhérents, mais plutôt un lieu de combinaison des facteurs (travail, capital, savoir faire, etc.) géré dans le seul souci de la compétitivité des produits ou des services qui y sont réalisés.

Actionnaire unique certes et propriétaire, l'Etat reste celui de la nation entière, celui pour qui le bien être de tous passe avant celui des intérêts particuliers des quelques salariés des entreprises publiques.

Le choix des moyens d'adaptation d'une entreprise privée aux lois du marché les plus strictes, peut ne pas tout à fait convenir à l'image que l'Etat veut donner de « l'entreprise citoyenne » qu'il s'efforce d'encourager, mais peut ne pas y parvenir dans la réalité.

Par contre lorsqu'il s'agit d'une entreprise publique, il ne peut renvoyer de lui-même, l'image d'un opposant au sauvetage d'une entreprise économique de quelques dizaines d'employés, aux détriments de ses engagements politiques. Mais ce faisant il

travestirait des réalités économiques désastreuses et causerait d'énormes retards de compétitivité et des pertes de pouvoir d'achat, voire des pertes en occasions de création de vrais emplois compétitifs.

Le syndicalisme empêche l'Etat de réfléchir sereinement aux réformes pour l'amélioration de la compétitivité générale de l'économie. Par essence, le syndicalisme, même à sensibilité diversifiée comme c'est le cas du syndicalisme européen actuel, se considère dans son rôle de tenter de soustraire aux rigueurs de la concurrence internationale, le développement de la production et le maintien des emplois.

L'Etat est aussi dans son rôle de s'occuper de la protection des emplois mais il est également de son devoir de se préoccuper de l'élévation du niveau matériel et culturel de toutes les populations. Pour éviter des « conflits sociaux » il peut retarder ces derniers objectifs.

Il ne reste donc que l'entreprise, seul agent économique (personne morale), à se préoccuper de compétitivité et de productivité qui sont en fait les seuls moyens de faire face à la concurrence et sauver des emplois. Elle se doit d'être efficace. Elle a besoin de marges conséquentes pour réagir gène aux agissements des concurrents, de décider rapidement de ses réactions sans référer à quelque autorité que ce soit.

Face à ce besoin de souplesse, l'entreprise publique subit au contraire une forme de dictat de la part du syndicat et de l'Etat.

6. Syndicalisme et Etat socialiste

Dans l'Etat socialiste la classe ouvrière ne travaille plus pour les capitalistes mais pour elle-même et ainsi, il en résulterait un prodigieux développement des forces productives de la nation.

Or, en un demi-siècle d'économie soviétique, ce prodige n'a pu être réalisé.

De ce point de vue, l'élimination du pouvoir de la bourgeoisie capitaliste renversée pour laisser place à la classe ouvrière et paysanne et permettre la confiscation des terres, des moyens de production, des usines, des fabriques, des banques, n'a conduit, ni au développement de la production, ni à l'élévation du niveau de vie et de culture des salariés et des paysans.

Pire encore, on y a développé les moyens de contraindre la société à entrer dans le schéma productiviste imaginaire et inefficent, mis au point par une lourde administration publique qu'implique justement l'établissement et l'exécution des plans économiques.

Au lieu d'aller vers la séparation du politique et de l'économique et alléger le processus de décision et d'adaptation aux marchés, l'Etat socialiste n'a réussi qu'à renforcer, à chaque fois, la dépendance du système économique vis à vis des rouages du système politique. L'élévation du niveau de vie des travailleurs est ainsi à chaque fois retardée dans sa réalisation, sacrifiée devant des urgences politiques.

La « propriété Etatique » des moyens de production comme expression de leur appartenance collective, en tant qu'alternative au mode de production capitaliste, ne semble donc pas convenir à l'expression des besoins de consommation courante tant elle crée de pénuries, de sous-qualité des marchandises fabriquées et des surcoûts de production. Le retour au mode de production capitaliste mu par le seul profit du producteur, apparaît dès lors inéluctable.

7. Quel Etat bâtir ?

Ni la social-démocratie de type occidental, ni même l'Etat soviétique ne semblent en mesure d'apaiser durablement le climat social.

Aucune de ces deux formes de gouvernement ne parvient à conjuguer ce que Benjamin Constant appelle « liberté d'autonomie » et « liberté de participation ».

Selon cet auteur, l'Etat qui parviendrait à conjuguer ces deux libertés ne pourrait être autre que l'Etat libéral appelé encore « gouvernement minimalitaire » par opposition à l'Etat de « gouvernement totalitaire ». On précisera qu'il n'y a pas lieu d'entendre par minimum de gouvernement, moins de gouvernement, parce que justement, dans la sphère propre au gouvernement, il ne saurait y avoir trop de gouvernement. C'est cette sphère propre qui doit être réduite au minimum, mais là, sa force, doit être complète ; au-delà, sa force est nécessairement nulle.

Toutefois, la détermination de cette sphère de gouvernement ne peut être l'œuvre de la seule loi, mais d'un processus de prise de conscience de ce qui doit être la fonction d'Etat, par rapport à tout ce qui est le mieux accompli par les acteurs économiques. Une des formes accomplies de l'Etat minimal mais efficient dans tout ce qui est de ses missions, c'est l'Etat technocratique, dépolitisé sinon désidéologisé. Cela se traduira par le remplacement progressif dans le gouvernement des politiciens par des organisateurs et des techniciens qui ont fait leurs preuves dans le service public et dans les entreprises privées. Le pouvoir des organisateurs est la réalité politique contemporaine profonde du monde actuel. Un tel Etat technocratique se loge tout autant au sein du régime capitaliste, dans les sociales démocraties comme dans le régime de type soviétique.

Pour éviter le risque évident de l'évolution de la technocratie vers l'oligarchie qui travaillerait davantage à sa pérennisation qu'à la gestion et au développement, il faudra des contre-pouvoirs puissants ; le *syndicalisme diversifié* en serait, avec les représentations parlementaires, l'une des pièces maîtresses du dispositif de modération et de régulation.

Le cas de la social-démocratie française est assez révélateur de cette évolution d'un gouvernement pourtant de droite mais qui se veut apolitique et sans dogme idéologique. De son rapprochement du patronat, il obtient les moyens d'assurer le succès de sa stratégie d'amélioration de la situation sociale (relèvement du SMIG, défiscalisation et crédits d'impôts pour

les entreprises qui créent des emplois, ...). En échange, il réforme le système de retraite qui passera progressivement du régime de la solidarité à celui de la capitalisation et de la responsabilité individuelle; il réduit l'impôt sur les grandes fortunes pour attirer les grands capitaux, etc.

Un gouvernement aux couleurs de la droite classique, réussit le règlement de plusieurs problèmes sociaux des salariés. Il montre une propension plus grande au dialogue social et à l'amélioration de la situation matérielle des populations en conditions précaires.

Sa méthode: des équipes techniques compétentes dans l'analyse et la mobilisation de moyens conséquents pour solutionner chaque problème économique et social posé, sans idéologie préconçue ;

Son secret : travailler chaque question, sans à priori.

L'Etat technocratique prend souvent l'aspect d'Etat pragmatique, sans idéologie ni doctrine en dehors de celle de la culture du résultat. Son action est efficace. Cependant, son discours n'est pas agréable à entendre parce qu'il renvoie à la responsabilité de chacun sur sa propre destinée.

Un tel Etat prend des risques électoraux considérables parce que son langage est un appel à l'effort permanent et cela ne fait pas rêver. Il s'éloigne du mythe de l'état naturel et du Contrat social de Rousseau. Or pour se maintenir, l'histoire montre qu'il faut aussi au pouvoir technocratique se jouer d'une certaine dose de démagogie, comme au temps du despotisme on avait usé de tyrannie.

Conclusion

Par la remise en cause permanente du droit de propriété sur le capital et par la méconnaissance des risques industriels et commerciaux qu'encourent ses propriétaires à l'investir, le syndicalisme se montre aussi naïf que réducteur des enjeux économiques réels à des considérations de solidarité sociale et

de moralité. Ce faisant, il n'améliore pas la compréhension des voies de la démocratie économique parce qu'il ne montre jamais de prédisposition à comprendre le prix de la prise de risque.

Le syndicalisme, au contraire, sait se jouer des desseins économiques de la Nation comme il sait brouiller les messages politiques de l'Etat. Son art consommé est celui de cultiver le doute et de réveiller les peurs, comme pour empêcher toute forme de sérénité nécessaire à l'analyse froide des faits économiques. Mais, on ne peut ne pas lui concéder qu'il lui arrive de poser de bonnes questions sur le devenir de la société.

S'il n'y avait ce souci permanent des pouvoirs à tout sacrifier à la « paix syndicale » qui n'a que peu à voir avec la « paix sociale », on dirait alors que le seul mode de gouvernement qui conviendrait le mieux aux allégories syndicalistes, tout en veillant à la compétitivité générale de l'économie, serait le mode de gouvernement libéral défini par Montesquieu. Ce gouvernement sera fondamentalement technocrate. C'est en effet, le seul mode de gouvernement qui n'ait pour objet que la liberté pour tous mais où personne n'est souverain.

Cette antinomie entre totale liberté mais absence de souveraineté pour tous est, pour Montesquieu, nécessaire pour garantir les libertés individuelles sans atteinte à la vie en société. Elle est aussi nécessaire parce qu'elle est à l'origine de la séparation des pouvoirs définis par la Constitution.

L'Etat d'un tel compromis est celui des institutions qui nouent les dialogues et facilitent les compromis. Un tel Etat propose souvent, mais impose son arbitrage lorsque le comportement des uns fait courir des périls aux autres.

Par la violence de ses démonstrations et son obstination à imposer sa vision immobiliste de la non-réforme, le syndicalisme refuse les grandes révolutions que lui offre l'histoire. Par son refus à moderniser ses vues, le syndicalisme peut mettre en danger l'emploi et condamner le développement d'une économie.

Au contraire du syndicalisme militant, le capitalisme réussit sa mue. Il fait une place de plus en plus grande à ses salariés dans l'assemblée de ses actionnaires. Il leur marque sa préférence par rapport à des porteurs anonymes boursiers. Il développe un engineering social pointu pour impliquer ses personnels dans ses choix stratégiques et de partage des bénéfices en contrepartie d'une prise partagée et limitée du risque.

Le syndicalisme n'a pas encore entrepris sa métamorphose.

En attendant, le gouvernement ne peut être que celui qui plaît aux syndicalistes. Le premier devoir de l'Etat n'est-il pas de faire rêver les citoyens et de les amener chaque jour, un peu plus loin, sur les sentiers des plus belles aventures de l'intelligence employée dans la science et la création ?

Libre alors au syndicalisme de ressasser les injustices des uns et d'égrener les inégalités des autres. Ce ne sont-là finalement, que les tares que l'humanité n'a cessé et ne cessera jamais de véhiculer.

Bibliographie

- **Althusser Jean Louis** ; in préface à Dominique Le court, Histoire réelle d'une science prolétarienne, Paris, Maspéro 1976.
- **Aron Raymond** ; Immuable et changeante, de la IVème à la Vème République, Paris, 1958, Calmann-Lévy.
- **Benjamin Constant** ; Cours de politique constitutionnelle, Editions Laboulaye, Paris, Guillaumin, 1861.
- **Dubief Henri** ; Le syndicalisme révolutionnaire, Paris, Armand Colin, Collection U.
- **Faguet Emile** ; Le libéralisme Paris 1903, Société Française d'Impression et Liberté.
- **Gaucher Paul** ; Les grands thèmes de la pensée socialiste et syndicaliste, Paris, Armand Colin, 1959.
- **Plantey Alain** ; Prospective de l'Etat ; CNRS, Paris, 1975.
- **Prelot Marcel et Lescuyer Georges** ; Histoire des idées politiques, Précis Dalloz, 6^{ème} édition, Paris 1977.
- **Willard Claude** ; Les guesdistes, Editions Sociales, Paris 1965.